



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Régions & développement de l'emploi

Dossier d'information

Contact : Barbara Thauront ou Francine Huhardeaux
Service Presse & Communication
Tél. : +33 3 88 22 07 07
Fax : +33 3 88 75 67 19
E-mail infopresse@are-regions-europe.org

Décembre 1997

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)
Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19
E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org



ARE-AER-VRE

Les 5 et 6 octobre 1997, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a organisé à Bruges une réunion extraordinaire de ses régions membres consacrée au rôle des régions dans le domaine du développement de l'emploi. 22 régions provenant de 12 pays européens ont présenté à cette occasion leurs politiques en faveur de l'emploi : **Bayern, Nordrhein-Wesfalen, Thüringen** (Allemagne), **Oberösterreich, Salzburg** (Autriche), **Vlaanderen, Wallonie** (Belgique), **Catalunya, Galicia, Murcia** (Espagne), **Limousin** (France), **Lombardia, Piemonte, Toscana, Veneto** (Italie), **Akershus** (Norvège), **Noord-Brabant** (Pays-Bas), **Wales, West of Scotland** (Royaume Uni), **Krakow** (Pologne), **Dalarna** (Suède), **Tatarstan** (Russie).

Une analyse comparative de ces différentes contributions permet de constater que les régions mènent des politiques actives en faveur de l'emploi qui correspondent globalement aux mesures préconisées dans "le Pacte de confiance pour l'emploi" et s'inscrivent parfaitement dans les recommandations de la Commission européenne.

Parmi les initiatives les plus développées, on note :

1. Promotion de l'esprit d'entreprise et aide aux PME

La majorité de régions prennent des initiatives visant à encourager l'esprit d'entreprise et à soutenir la création, le développement et la croissance continue des PME (Akershus, Bayern, Catalunya, Galicia, Krakow, Lombardia, Murcia, Nordrhein-Wesfalen, Oberösterreich, Piemonte, Toscana, Veneto, Vlaanderen, Wales).

Plusieurs d'entre elles ont mis en place des mesures permettant de contribuer au renforcement de l'assise financière des PME, notamment par un meilleur accès au capital risque (Bayern, Catalunya, Galicia, Krakow, Oberösterreich, Vlaanderen et Wales) ou de faciliter l'accès des PME à la recherche et l'innovation (Bayern, Nordrhein-Wesfalen, Vlaanderen, Wales).

Des régions mènent aussi des actions pour simplifier les obligations administratives des PME (Bayern, Nordrhein-Wesfalen, Oberösterreich, Vlaanderen).

Les efforts en faveur des PME se traduisent également par :

- l'encouragement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, groupe particulièrement vulnérable sur le marché du travail (Murcia, Krakow, Salzburg) et chez les femmes en recherche d'emploi (Akershus, Noord-Brabant, Toscana, Veneto) ;
- la formation, le conseil (lors de l'élaboration de projets d'entreprise, de développement de produits) et/ou l'accompagnement durant une certaine période (Akershus, Noord-Brabant, Oberösterreich, Piemonte, Toscana, Vlaanderen) ;
- la mise en place de centres d'informations pour les entreprises et de mesures agissant sur l'environnement socio-économique des PME (Akershus, Bayern, Lombardia, Noord-Brabant, Nordrhein-Wesfalen, Piemonte, Toscana, Veneto, Vlaanderen).

2. Développement de la recherche scientifique et de l'innovation

Plus de la moitié des régions concernées considèrent le développement de la recherche scientifique et de l'innovation comme instrument de promotion de l'emploi (Bayern, Catalunya, Dalarna, Krakow, Limousin, Lombardia, Murcia, Noord-Brabant, Nordrhein-Westfalen, Oberösterreich, Piemonte, Vlaanderen, Wales). Huit d'entre elles - Krakow, Limousin, Lombardia, Murcia, Noord-



ARE-AER-VRE

Brabant, Nordrhein-Westfalen, Piemonte, Vlaanderen - mènent une recherche prospective sur le marché du travail et ont développé des structures, instruments et/ou des méthodologies nécessaires à cette fin.

3. Réformes structurelles du marché du travail

Presque toutes les régions concernées font état de différentes mesures structurelles pour stimuler le marché du travail et la croissance économique par :

• Politiques de stimulation du marché du travail

Ces efforts se traduisent par le développement de services, d'instruments et de programmes permettant un fonctionnement plus efficace du marché du travail (une meilleure adéquation entre l'offre et la demande), et visent essentiellement à augmenter les possibilités d'insertion professionnelle des chômeurs (plus particulièrement des chômeurs de longue durée) et des jeunes demandeurs d'emploi.

Certaines régions disposent de services publics ou privés de placement ou de médiation, s'adressant généralement aux demandeurs d'emploi difficiles à placer (Bayern, Catalunya, Galicia, Krakow, Lombardia, Murcia, Noord-Brabant, Salzburg, Toscana, Vlaanderen). Ces services ainsi que des programmes de formation spécifiques s'adressent en particulier aux groupes-cibles tels que les chômeurs de longue durée peu qualifiés, les femmes, les jeunes, les handicapés, les travailleurs âgés (Akershus, Bayern, Galicia, Noord-Brabant, Piemonte, Thüringen, Toscana, Veneto, Vlaanderen).

Il y a aussi des régions qui optent pour des parcours d'insertion individuels, taillés sur mesure ; dans ce cadre, le demandeur d'emploi suit un parcours de formation, de conversion et d'accompagnement axé sur ses besoins et possibilités spécifiques, en vue d'une insertion optimale sur le marché du travail (Akershus, Bayern, Noord-Brabant, Piemonte, Toscana, Vlaanderen). D'autres régions essayent d'augmenter, par le biais de projets d'expérience professionnelle, les chances de transition vers un emploi stable pour les chômeurs en difficulté (Akershus, Bayern, Noord-Brabant, Salzburg, Vlaanderen).

L'analyse permet également de souligner qu'outre les services de placement classiques par le biais d'un vaste réseau de services locaux pour l'emploi, de plus en plus de régions font usage de l'offre de placement informatisée grâce à laquelle les demandeurs d'emploi et les employeurs peuvent prendre connaissance plus rapidement des postes vacants et de la main d'oeuvre disponible (Catalunya, Galicia, Vlaanderen).

Par ailleurs, dans les régions italiennes et espagnoles, la politique de stimulation du marché du travail présente un lien étroit avec le processus de régionalisation dans les deux pays, qui a conféré aux régions une autonomie plus grande dans le domaine de la politique en faveur de l'emploi. Ceci démontre que les régions assument pleinement leurs responsabilités au fur et à mesure qu'elles acquièrent les compétences nécessaires pour mener une politique de l'emploi.

• Accroissement de l'employabilité des jeunes et des femmes

Un grand nombre de régions sont particulièrement préoccupées par la situation des jeunes sur le marché du travail et entreprennent des actions spécifiques afin d'optimiser la transition professionnelle (Akershus, Bayern, Galicia, Lombardia, Murcia, Noord-Brabant, Nordrhein-Westfalen, Oberösterreich, Salzburg, Tatarstan, Thüringen, Toscana, Wallonie, Vlaanderen). Trois



ARE-AER-VRE

d'entre elles (Murcia, Salzburg et Toscana) ont conçu des programmes spécifiques encourageant notamment les jeunes à développer une activité indépendante. En Akershus, Noord-Brabant, Wallonie, Vlaanderen ainsi que dans les régions allemandes et autrichiennes, l'insertion dans la vie professionnelle est accélérée par des formations complémentaires axées sur la pratique (stages en entreprises) et par des programmes de première expérience professionnelle.

Plusieurs régions développent également des actions visant à promouvoir l'emploi des femmes (Akershus, Bayern, Noord-Brabant, Salzburg, Toscana, Veneto). Trois d'entre elles - Akershus, Noord-Brabant, Veneto - encouragent et accompagnent les femmes lors du lancement d'une activité indépendante ou de la création d'une entreprise.

• **Enseignement, éducation et formation comme leviers de l'accès au marché du travail**

Presque toutes les régions concernées encouragent la formation professionnelle continue des travailleurs menacés ou touchés par le chômage.

Outre le groupe des chômeurs (de longue durée), dans le cadre des parcours d'insertion précités, plusieurs régions orientent leur action sur les travailleurs âgés qui risquent de se retrouver ou sont au chômage, à la suite des changements technologiques et/ou structurels de la vie économique. Les régions en question aident ces personnes à s'adapter aux nouvelles exigences en matière de connaissances et d'aptitudes, plus particulièrement par le biais de formations de requalifications, ainsi que par la rationalisation, l'optimisation et la revalorisation de l'offre de formations, en fonction des nouveaux besoins de qualification de ce groupe-cible et dans une optique de formation continue des travailleurs (Bayern, Murcia, Noord-Brabant, Oberösterreich, Piemonte, Toscana, Veneto, Wallonie et Vlaanderen).

Par ailleurs, les régions Bayern et Piemonte font des efforts spécifiques en matière de formation des formateurs. Vlaanderen a initié l'out-placement des travailleurs après faillite des entreprises. Lombardia, Noord-Brabant, Wallonie, quant à elles, privilégient une meilleure cohésion entre l'enseignement, les centres de formation et les besoins des entreprises, afin de combler le fossé, jugé trop profond, qui existe entre l'enseignement et la vie professionnelle. Il en résulte, bien souvent, une inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail qui se solde par un paradoxe : d'un côté, il y a des postes vacants non pourvus par manque des compétences recherchées par des entreprises et, de l'autre côté, un nombre important de personnes se trouvant longtemps au chômage. Ce fossé peut être comblé par une meilleure association des entreprises à l'élaboration des cycles et programmes de formation, ainsi que par l'ouverture des universités, écoles supérieures ou lycées techniques et professionnels aux cadres et travailleurs.

• **“Bottom-up” ou décentralisation des politiques d'action et participation d'acteurs locaux**

La politique en faveur de l'emploi de plusieurs régions est caractérisée par une approche “bottom-up”, c'est-à-dire par une action en amont, en synergie et en partenariat avec des acteurs politiques et économiques aux niveaux sous-régional et local (Bayern, Catalunya, Galicia, Krakow, Limousin, Lombardia, Murcia, Noord-Brabant, Nordrhein-Westfalen, Piemonte, Toscana, Wales, Wallonie, West of Scotland, Vlaanderen).

Ce constat démontre que les régions appliquent de manière cohérente le principe de subsidiarité au niveau sous-régional. En effet, les plate-formes locales peuvent définir les besoins de manière plus



ARE-AER-VRE

précise et mieux adapter la politique aux besoins locaux, dans la perspective de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois.

- **Une nouvelle organisation et de nouvelles formes de travail**

Plusieurs régions encouragent la création d'emplois par le biais de mesures de redistribution du travail et d'initiatives innovatrices sur le marché du travail, comme les projets de l'économie sociale, le développement du travail à temps partiel ou du télétravail (Akershus, Bayern, Oberösterreich, Vlaanderen). De plus, différentes régions (Bayern, Lombardia, Noord-Brabant, Piemonte, Salzburg, Toscana, Wallonie, Vlaanderen) encouragent la création d'emplois nouveaux (pour les chômeurs en difficulté) dans le secteur social marchand. Il s'agit de formes de travail qui répondent à des besoins de société (généralement au niveau local) et qui ne trouvaient pas de place jusqu'à présent dans le circuit économique normal. A cette fin, une aide est notamment accordée à la création d'entreprises d'insertion et autres projets qui se situent dans le secteur de l'économie sociale.

4) Interaction avec les politiques de la Commission européenne

- **Politique structurelle européenne**

Pour presque toutes les régions au sein de l'Union européenne, les Fonds structurels européens constituent un levier financier important pour leur politique en faveur de l'emploi. Certaines régions insistent sur l'importance vitale des Fonds structurels pour leur développement et la création d'emplois.

- **Pactes territoriaux pour l'emploi et association des partenaires sociaux**

La plupart des régions ont déposé des pactes territoriaux pour l'emploi auprès de la Commission européenne, en réponse à l'appel du Président de la Commission européenne, Jacques Santer. Ces pactes concernent tant le niveau régional et sous-régional que local. Une conclusion importante de la réunion des régions membres de l'ARE à Bruges réside dans le fait que **la politique dynamique en faveur de l'emploi de la plupart des régions s'appuie sur une volonté politique forte ; elle est sous-tendue par les organisations patronales et syndicales, et parfois aussi par d'autres acteurs économiques et sociaux** dont la participation et les engagements constituent une bonne garantie pour le succès des mesures lancées.

Qu'elles fassent ou non l'objet du pacte territorial pour l'emploi, les mesures en faveur de l'emploi proposées par les régions concernées peuvent souvent être considérées comme le résultat d'une convention tripartite, conclue entre l'autorité régionale et les partenaires sociaux (Bayern, Dalarna, Murcia, Noord-Brabant, Nordrhein-Westfalen, Oberösterreich, Salzburg, Toscana, Vlaanderen).

Différentes régions font explicitement référence à l'association et aux engagements des employeurs (organisations patronales), comme facteur essentiel de réussite dans le cadre du développement économique régional et de la création d'emplois (en particulier pour les jeunes et les personnes les plus vulnérables sur le marché du travail) et aussi pour le maintien de l'emploi. Ce rôle primordial se manifeste notamment dans le cadre des actions de placement, des parcours d'insertion, de la définition de besoins en qualifications, de la revalorisation de l'offre de formation, de l'ouverture des structures de formation et d'expérience professionnelle, ainsi que lors du recrutement des



ARE-AER-VRE

catégories précitées (Dalarna, Krakow, Noord-Brabant, Piemonte, West of Scotland, les Länder allemands et autrichiens).

- **Allégements fiscaux**

Globalement parlant, les régions concernées par cette analyse n'ont pas développé de mesures en faveur de l'emploi qui font partie de la politique macro-économique, vu leurs compétences restreintes en matière fiscale. Deux régions - Oberösterreich et Vlaanderen - ont néanmoins prévu, outre des mesures structurelles, un allégement fiscal afin de stimuler l'emploi, respectivement une diminution d'impôt pour les entreprises qui réinvestissent leurs bénéfices dans l'entreprise et une réduction du précompte immobilier pour les entreprises dans la mesure où elles maintiennent les investissements et l'emploi. Il s'agit là d'une valorisation maximale des compétences ou instruments nouvellement acquis (fiscalité propre), ce qui est une nouvelle preuve de la responsabilisation des régions.